



**FFR**

# **DELEGATION DE QUALITES**

## **Club**

Autorisation de pratiquer dans deux clubs

AVRIL 2020

### Rappels

La délégation d'une qualité permet l'**exercice de différentes fonctions** au sein de plusieurs associations.

- On ne peut déléguer que des **qualités déjà détenues au sein d'un club principal**.

Le club principal est de fait responsable de toutes les actions administratives (gestion de la demande, facturation) liées aux qualités du licencié.

- Une qualité ne peut être déléguée qu'une seule fois. On peut en revanche déléguer différentes qualités à plusieurs associations.

Il s'agit donc d'un processus différent de celui du processus d'affiliation.

Le processus est techniquement très proche de celui de l'autorisation de jeu dans deux clubs pour les joueurs Compétition (ex-tutorat).

De la même façon, il faut posséder le droit G\_TUT pour gérer ces demandes.


Qui effectue la demande ?

C'est le **G\_TUT** du club B (club d'accueil) qui initie la demande, depuis l'onglet « AFFILIES » de sa fiche signalétique :

Navigation: [Home](#) / [Structures](#) / [Structures Administratives](#) / [R C VINCENNES](#) / [Affilies](#)

BONJOUR, ADMIN SUPER!  
R C VINCENNES

# R C VINCENNES (4786C)

Données complétées à :  68%

**AFFILIÉS** | COMPÉTITIONS | FINANCES | DOCUMENTS | RAPPORTS | COMMISSIONS | REGROUPEMENT | DÉCISIONS | DROITS

RECHERCHE AVANCÉE  
Filtrer par groupe: [ ]  
Filtrer par saison: [ ]  
[Supprimer les filtres](#) [Appliquer](#)

Réaffilier les membres sélectionnés pour la saison 2018-2019

<input checked="" type="checkbox"/>	N° LICENCIÉ	NOM	PRÉNOM	NATIONALITÉ	CLASSE D'ÂGE	QUALIFICATION	DATE FIN	EMAIL	ACTIONS
									Affiliation Demande de pratiquer dans deux clubs <b>Demande de délégation de qualité</b>

DELEGUER DES QUALITES

### Où effectuer la demande ?

La fenêtre de recherche de l'affilié.e s'ouvre. Comme pour les autres champs de recherche d'Oval-e, le format est « ***nom,prénom*** » :

🏠 / Autorisation de pratiquer dans deux associations

BONJOUR, ADMIN SUPER !  
R C VINCENNES

## Exercer une fonction dans une autre association R C VINCENNES

Rappel des règles en vigueur concernant l'autorisation d'exercer des fonctions dans une autre association :

**Joueur compétition :** L'autorisation de pratiquer le rugby compétition dans une seconde association n'est pas gérée par ce formulaire. Merci de faire votre demande depuis l'onglet Affilié de votre fiche club.

**Arbitre :** Article 220 : Un officiel de match membre d'une association ne peut pas déléguer sa fonction d'officiel de match à une seconde association.

**Entraîneur :** Un entraîneur d'une équipe première sénior ne peut pas être joueur ou entraîneur d'une autre équipe première senior d'une association de même niveau.

**Dirigeant :** Un dirigeant membre du Comité Directeur d'une association affiliée à la F.F.R. ne peut pas être dirigeant membre du Comité Directeur d'une autre association affiliée à la F.F.R.

guillerm,philippe

x

RECHERCHER



GUILLERME PHILIPPE (1957121680671)

03/12/1957 Masculin

## 2. DELEGATION DE QUALITE



### Où effectuer la demande ?

Les qualités déléguables attribuées à l'affilié.e sont listées sous « Liste des fonctions éligibles ». Il faut cocher celles que l'on souhaite que la personne exerce au sein de sa structure.

Rappel des règles en vigueur concernant l'autorisation d'exercer des fonctions dans une autre association :

**Joueur compétition :** L'autorisation de pratiquer le rugby compétition dans une seconde association n'est pas gérée par ce formulaire. Merci de faire votre demande depuis l'onglet Affilié de votre fiche club.

**Arbitre :** Article 220 : Un officiel de match membre d'une association ne peut pas déléguer sa fonction d'officiel de match à une seconde association.

**Entraîneur :** Un entraîneur d'une équipe première sénior ne peut pas être joueur ou entraîneur d'une autre équipe première senior d'une association de même niveau.

**Dirigeant :** Un dirigeant membre du Comité Directeur d'une association affiliée à la F.F.R. ne peut pas être dirigeant membre du Comité Directeur d'une autre association affiliée à la F.F.R.

GUILLERME PHILIPPE

RECHERCHER



GUILLERME  
PHILIPPE  
1957121680671  
03/12/1957  
60 ans

CLUB PRINCIPAL

NOM : ENT AS MARCOUSSIS US LIMOURS 4653H  
QUALITE(S) DANS LE CLUB : DC4



Certaines qualifications ne peuvent pas être déléguées. Veuillez consulter les Règlements Généraux de la FFR.

Liste des fonctions éligibles

GRUPE	QUALITÉ	DESCRIPTION	EXERCER CETTE FONCTION DANS MON CLUB *
Dirigeants	DC4	Dirigeant d'association	<input type="checkbox"/>

\* Attention, ce choix est définitif et irréversible pour la saison en cours.

VALIDER ET TRANSMETTRE MA DEMANDE

### Validation de la demande

Le **club A** doit désormais valider cette demande de délégation.  
Un onglet dédié est visible des personnes possédant le G\_TUT sur la structure.

Accueil

BONJOUR, ADMIN SUPER!  
ENT AS MARCOUSSIS US LIMOURS

### Tableau de bord - Gestion des Affiliés

- ACCUEIL
- ACCORD MUTATION
- AFFILIATION **101**
- VALIDATION JOUER DEUX CLUBS
- DEMANDE JOUER DEUX CLUBS
- VALIDATION DELEGATION QUALITE**
- DEMANDE DELEGATION QUALITE

#### RECHERCHE AVANCÉE

Filtrer par saison:

2018-2019

Supprimer les filtres

Appliquer

N° AFFILIATION	NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	STR PRETEUSE	STR ACCUEIL	LIGUE PRETEUR	LIGUE ACCUEIL	ETAT	
	GUILLERME								
1957121680671	GUILLERME	PHILIPPE	DC4	ENT AS MARCOUSSIS US LIMOURS	R C VINCENNES	ILE-DE-FRANCE	ILE-DE-FRANCE	En cours	Actions
Valdateur : CL_4653H_TUT   L_2008H_TUT									

En cliquant sur le bouton « Actions » de la demande concernée, une fenêtre de validation apparaît.

## 2. DELEGATION DE QUALITE



### Validation de la demande par le club A

Le club A peut accepter ou refuser cette délégation :

1957121680671      GUILLERME  
Valdateur : **CL\_4653H\_TUT** | L\_2008H\_TUT  
1957121680671      GUILLERME  
Valdateur : **CL\_4653H\_TUT** | L\_2008H\_TUT

C'est la Ligue Régionale qui a le dernier mot pour valider ou non la délégation, en fonction notamment du niveau des deux structures.

CL\_4653H\_TUT✕



GUILLERME  
PHILIPPE  
1957121680671  
03/12/1957  
60 ans

La facturation de la licence reste à la charge du club prêteur, selon la règle de la qualité détenue la plus chère.

**CLUB PRETEUR**

**NOM :** ENT AS MARCOUSSIS US LIMOURS 4653H  
**QUALITE(S) DEMANDEE :** DC4

---

**CLUB D'ACCUEIL**

**NOM :** R C VINCENNES

Avis sur la demande :

Accepter     Refuser

## 2. DELEGATION DE QUALITE

### Carte de qualification



L'affilié-e apparaît désormais dans la liste des affiliés des deux structures.

Pour le club A, ses informations s'affichent dans le premier tableau, tandis que pour le club B la personne s'affiche sous « Pratique dans plusieurs structures »

### Pratique dans plusieurs structures

N° LICENCIÉ	NOM	PRÉNOM	STR ACCUEIL	STR PRÉTEUSE	CLASSE D'ÂGE	QUALIFICATION	DATE FIN	EMAIL	IMPR
19		KEVIN	RUGBY CLUB MASSY ESSONNE	R C VINCENNES		EDU	30/06/2020		Actions
19		PRISCILLIA	R C VINCENNES	R C NOISY LE GD MARNE LA VALLEE	F +18	AM	30/06/2020		
20		LIAM	R C VINCENNES	STADE FRANCAIS	M -16	A	30/06/2020		

- Accéder à la fiche
- Imprimer carte de qualification

Les deux clubs peuvent désormais imprimer la carte de qualification, qui fait mention de la délégation de la qualité :

**DIRIGEANT - DAT (Dirigeant Accès Terrain)**  
BFINIT, BFDEVE

- Dirigeant d'association - DC4
- Educateur ou Entraîneur - **EDU** - autorisé avec RUGBY CLUB MASSY ESSONNE (4654J)





**FFR**